



LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

BONNIERES

Site de la commune: <http://www.mairie-bonnières.fr>

Compte-rendu De La Réunion Du Conseil Municipal N° 4 Du 15 décembre 2017

Le 15 décembre 2017, à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis à la mairie, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Madame BIZET Franciane, Maire, et sous sa présidence.

Etaient présents : Mesdames AUBRY, BERGHEAUD, HUBERT, OOSTHOEK et Messieurs DANIEL, GRISELLE, LAMASSET et PACOT

Absente excusée : Madame HIBERTY

En préambule de la réunion, deux agents du Conseil Départemental de Songeons sont venus présenter aux conseillers municipaux le projet d'aménagement de la sécurité à prévoir sur la traversée de la D133 ; à savoir un dévoiement des voies en entrée et sortie de village. Le Conseil Municipal leur fait part qu'il n'adhère pas totalement à la solution proposée qu'il juge inefficace. Les techniciens du Conseil Départemental préconisent donc de solliciter l'ADTO afin qu'il réalise une étude pour une solution plus appropriée.

Ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal :

Secrétaire de séance : Monsieur GRISELLE

Madame le Maire propose d'inscrire un point complémentaire à l'ordre du jour « Entretien de la chaussée le week-end ». Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1°/ Urbanisme (aménagement de terrain) :

Par courrier du 25/09/2017 madame Françoise LEMONNIER sollicite l'accord du Conseil Municipal afin d'aménager l'eau et l'électricité sur son terrain (parcelle N° B137 située en zone NC) au lieu-dit « Le Village ». Après informations recueillies auprès du service instructeur de l'urbanisme, il ressort qu'une demande d'autorisation d'urbanisme doit être déposée auprès de l'ADTO ; service instructeur pour Bonnières et que l'autorisation ne peut être délivrée que par cette autorité administrative.

Par ailleurs, madame Le Maire informe madame LEMONNIER qu'un permis de construire précaire est à prévoir pour l'installation du conteneur lorsque celle-ci dépasse trois mois. Enfin, le sens de la barrière sera inversé pour permettre l'accès plus facile au dit terrain. Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

2°/ Revalorisation du loyer communal :

En application du nouvel Indice de Référence des Loyers du 4ème trimestre 2017, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, l'augmentation du loyer qui passera à 388.00 € par trimestre à compter du 1^{er} janvier 2018.

3°/ Questionnaire de la CCPV (Communauté de Communes de la Picardie Verte):

Dans le cadre de l'évolution du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la CCPV demande aux Maires délégués de recueillir l'avis du Conseil Municipal sur ses attentes. Un questionnaire, élaboré par la CCPV, est donc soumis au Conseil Municipal afin qu'il puisse se prononcer au travers de 12 questions thématiques comportant des éléments clés leur permettant de se positionner. Le Conseil Municipal a étudié en détail le questionnaire et s'est exprimé sur les douze questions.

4°/ Fête de Noël (colis, goûter, jouets aux enfants du personnel) :

Cette année 37 personnes nées à partir de 1952 et les deux employés communaux bénéficient d'un colis de fin d'année offert par la commune. Le colis leur sera remis lors de la fête de Noël du 17 décembre 2017 à Crillon. Un jouet est offert par la commune aux enfants du personnel. La commune offre un goûter à cette occasion. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

5°/ Programmation Travaux et sécurité en 2018 et demandes de subventions auprès du conseil départemental, de la préfecture et autres partenaires éventuels :

Les travaux programmés pour 2018 :

- Réfection de l'intérieur de l'église et installation d'un chauffage,
- Réfection des calvaires,
- Electrification du radar pédagogique,
- Aménagement d'un bureau à la mairie,
- Aménagement d'un dispositif de sécurité de la D133,
- Etude sur l'installation de caméras vidéo - surveillance.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, ces propositions pour les travaux en 2018 et autorise Madame Le Maire à faire les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental, de la Préfecture et autres partenaires éventuels.

Madame AUBRY informe qu'une fissure face nord extérieur est visible sur l'église. Elle sera prise en compte dans le cadre des travaux.

6°/ Mise aux normes de l'électricité à la mairie et au logement communal :

Monsieur GRISSELLE présente les deux devis pour les travaux d'électricité. Un devis de l'entreprise LECOINTRE Eric de Grandvilliers pour un montant de 4 884.00 € TTC et un de l'entreprise INSTALELEC pour un montant de 5720.00 € TTC.

Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, le devis de l'entreprise LECOINTRE Eric.

7°/ Gravillonnage à prévoir en 2018 :

Monsieur GRISSELLE informe que le gravillonnage de la route de Villers est à prévoir pour 2018. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Madame Le Maire à signer la convention avec la Communauté de Commune de la Picardie Verte. Le gravillonnage route de Lhéraule sera programmé pour l'année 2019.

8°/ Projet de plantations de haies :

Dans le cadre de la convention de la CCPV avec l'Etat, intitulée TEPcv « Territoriale à Energie Positive pour la Croissance Verte », la Communauté de Communes organise une opération de plantation de haies.

La commune, qui a adhéré à ce projet et sollicité des plantations de haies sur certaines zones de son territoire communal, doit signer une convention avec la CCPV fixant les modalités de cette opération relatives à :

- L'organisation globale de la démarche,
- La répartition de la participation financière entre la CCPV et la commune participant au projet,
- Les engagements réciproques des parties quant au déroulement de la plantation.

Le Conseil Municipal autorise à 8 voix pour et une abstention (Mme AUBRY), Madame Le Maire à signer la convention.

9°/ Drainage des eaux de pluie rue de l'Eglise :

Les perturbations météorologiques entraînent des dégâts d'infiltrations d'eau, rue de l'Eglise, pour y remédier le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prévoir un reprofilage de la route afin de diriger les eaux de pluies vers la rivière.

10°/ Mise en peinture de la glissière de sécurité rue des Potiers :

Monsieur GRISSELLE propose que la glissière rue des Potiers soit peinte par une entreprise spécialisée à cet effet. Le Conseil Municipal vote à 6 voix pour et 3 contre (Mesdames AUBRY, HUBERT et Monsieur PACOT).

11°/ Rapport annuel 2016 du SIEAB :

Madame Le Maire présente le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'eau. Aucune observation n'est émise sur la présentation du rapport qui est consultable en mairie.

12°/ Chemin de randonnée GR 125 :

Monsieur André JAWORSKI, Responsable GR et PR Oise Nord-Ouest, propose, par courrier du 7 septembre, de modifier le tracé du sentier de grande randonnée n°125 entre Bonnières et Lhéraule en passant par la voie communale de Lhéraule à Bonnières à partir de la Motte. La déviation du GR 125 totaliserait une distance de 3.2Km au lieu des 2.7 Km et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre se chargerait de supprimer le balisage devenu inutile et de baliser le nouveau sentier.

Le Conseil municipal vote à 9 voix contre. Il demande que le chemin du GR 125 soit préservé et qu'il soit entretenu pour permettre le passage des randonneurs.

13°/ Entretien de la chaussée le week-end :

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal qu'un avenant à la convention de déneigement soit signé avec la SARL SCEA –DEGRAEVE afin d'envisager le salage de la commune en cas de verglas le week-end. Monsieur QUINOT Laurent chargé du déneigement de la commune sera chargé de cette mission complémentaire.

INFORMATIONS DIVERSES

Dates à retenir : - **Vœux du Maire le samedi 20 janvier 2018** après midi dans la salle de réception de la mairie.

- Il n'y aura **pas de permanence le vendredi 5 janvier 2018** en raison des congés de fin d'année.

Une permanence exceptionnelle réservée aux dernières inscriptions sur les listes électorales aura lieu le samedi 30 décembre 2017 de 10h00 à 12h00.

Le Maire et son équipe Municipale vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous conseillent de bien sécuriser votre habitation surtout en cette période de fêtes.

Séance levée à 23h00

Le Maire,
F.BIZET